

**Services de santé communautaire de l'IAB
Guide de l'utilisateur pour l'évaluation du dossier**

Modèle préparé par le Comité canadien pour l'allaitement et pouvant être adapté par les établissements.

Préambule

Le Guide de l'utilisateur pour l'évaluation du dossier et les modèles en Excel sont conçus pour aider les établissements à assurer eux-mêmes leur suivi ainsi qu'à surveiller et à analyser les pratiques de soins afin d'améliorer l'IAB. L'utilisateur est encouragé à suivre les politiques et les procédures de son établissement se rapportant à la collecte de données, au classement et au partage des renseignements à des fins d'amélioration de la qualité.

Si les outils de documentation actuels de votre établissement ne fournissent pas les renseignements essentiels pour répondre à toutes les questions d'évaluation du dossier, veuillez les réviser et apporter les modifications nécessaires pour qu'ils permettent de recenser et de surveiller les pratiques de soins fondées sur des données probantes.

Sélection des dossiers de patientes ou dossiers médicaux à vérifier :

Déterminez la méthode d'échantillonnage la plus appropriée pour votre service de santé communautaire. Par exemple, certains établissements peuvent choisir d'effectuer la vérification de tous les dossiers de patientes, qu'il soit question de suivi prénatal, postnatal, et de familles dont les enfants sont âgés d'au plus deux ans. D'autres établissements peuvent choisir un échantillon aléatoire représentatif des dossiers de patientes pour une période donnée, tel que de la naissance à l'âge de 6 mois ou de la naissance à l'âge de 12 mois. Vous pouvez consulter un épidémiologiste ou un statisticien pour déterminer les critères d'un échantillon valide et fiable de votre communauté pouvant faire l'objet d'une vérification. Nous recommandons 30 dossiers de patientes, car il s'agit d'un nombre fiable utilisé dans les démarches d'amélioration de la qualité. Toutes les données doivent être recueillies et présentées sous forme d'agrégat. Évitez de faire rapport si vous avez moins de six dossiers afin de protéger la vie privée et de réduire au minimum les fluctuations de données pouvant se produire lorsque la taille de l'échantillon est petite. Lorsque vous sélectionnez les dossiers à vérifier, assurez-vous de les répartir uniformément sur toute la période que vous prévoyez examiner. On estime que chaque examen de dossier peut prendre environ de cinq à dix minutes.

Veuillez inclure dans l'échantillon toutes les dyades mère-nourrisson dont la naissance a eu lieu au cours de la période désignée de l'étude, y compris celles où le bébé a été admis à l'USIN. Veuillez exclure les situations telles que l'adoption, le placement en famille d'accueil ou le décès. Les établissements peuvent ajouter des questions à leur vérification pour mieux comprendre leur population. Par exemple, si le taux de placement en famille d'accueil est élevé au sein de la communauté, les questions peuvent porter sur l'éducation relative à l'alimentation à la demande selon les signes de faim du nourrisson, à l'alimentation sûre du nourrisson et aux pratiques sécuritaires de sommeil du nourrisson, etc.

Après avoir recueilli les données relatives à la vérification, vous pouvez compiler les données agrégées pour chaque indicateur évalué dans un graphique de séquences visant à faire un suivi des changements observés au fil du temps. Les outils liés au graphique de séquences sont en cours d'élaboration.

Questions relatives à l'évaluation du dossier et clé de correction

1. Date de naissance du nourrisson (*Baby Date of Birth*) :
2. Mode de naissance (*Mode of birth*) :
 - « *Vaginal* » si le nourrisson est né par voie vaginale.
 - « *Caesarean* » (*Césarienne*) si le nourrisson est né par césarienne.
3. Date d'entrée au service de santé communautaire (peut coïncider ou non avec la date de congé de l'hôpital) :
4. Le service de santé communautaire a-t-il communiqué avec la famille dans les 48 heures suivant la réception de son dossier (y compris si la famille s'est elle-même adressée au service de santé communautaire)?

Sélectionnez *Oui* si :

- La famille a été contactée dans les 48 heures. Cela comprend le contact en personne, par téléphone et un message vocal fournissant de l'information pour un suivi ultérieur.

Sélectionnez *Non* si :

- La famille n'a pas été contactée ou elle a été contactée après plus de 48 heures plus tard.

5. Est-ce que les dossiers révèlent que la mère a reçu une éducation prénatale sur l'alimentation des nourrissons? Les sujets à inclure sont a) l'importance de l'allaitement, b) les risques de ne pas allaiter, c) les recommandations relatives à l'allaitement exclusif et à la durée de l'allaitement, d) l'importance d'un contact peau-à-peau immédiat et ininterrompu, e) l'importance de l'initiation rapide de l'allaitement, f) l'importance de la cohabitation mère-nourrisson, g) l'enseignement du positionnement et de la prise du sein et h) comment reconnaître les signes de faim du nourrisson. [Normes 3.1, 4.1, 4.3, 4.5, 5.1, 8.1]

Sélectionnez *Oui* si :

- Les renseignements figurant au dossier indiquent que ***l'éducation prénatale*** sur l'alimentation des nourrissons a été pleinement fournie. **Tous les éléments doivent être présents pour indiquer « *Oui* ».**

Sélectionnez *Non* si :

- *L'éducation prénatale n'est pas documentée;*
- *Il n'y a pas d'endroit où documenter l'éducation prénatale.*

Sélectionnez *S. O.* si :

- *La mère a reçu une éducation prénatale d'un autre emplacement;*
- *La mère a effectué moins de deux visites prénatales à votre établissement.*

Note : Confirmez que le nombre de « *Oui* », de « *Non* » et de « *S. O.* » correspond au nombre total de dossiers relatifs à cette mesure.

6. Est-ce que les dossiers révèlent que les fournisseurs de soins ont discuté de l'expression manuelle du lait? [Norme 5.6]

Sélectionnez *Oui* si :

- *Des renseignements indiquent que la mère et le professionnel de la santé ont discuté de l'expression manuelle du lait ou que la mère avait déjà reçu de l'information à ce sujet.*

Sélectionnez *Non* si :

- *La discussion n'a pas été documentée dans le dossier.*

Sélectionnez S. O. si :

- *La mère a décidé de nourrir son bébé exclusivement de substituts du lait maternel dès la naissance.*

7 a. Le bébé a-t-il été nourri au sein ou a-t-il reçu du lait humain entre sa naissance et (insérez la période que vous examinez)? Si vous répondez « Non » parce que le bébé a reçu exclusivement des substituts du lait maternel, sautez les points 7b et passez à la question 8.

Sélectionnez Oui si :

- *Des renseignements révèlent que le nourrisson a été allaité en tout temps de la naissance jusqu'à XX.*
- *Il existe des renseignements révélant que le nourrisson a été nourri au lait de sa mère. Le lait maternel enrichi est inclus.*
- *Des renseignements révèlent que le nourrisson a été nourri au lait de donneuses. Le lait enrichi provenant de donneuses est inclus.*

Sélectionnez Non si :

- *L'un des énoncés précédents n'est pas respecté.*
- *Le nourrisson a reçu exclusivement des substituts du lait maternel.*

7b. Le nourrisson a-t-il été exclusivement allaité de la naissance jusqu'à (insérez la période, par exemple, l'âge de 6 mois)? **Dans l'affirmative, passez à la question 9. Allaitement exclusif :** Le nourrisson reçoit du lait humain (y compris du lait exprimé et du lait de donneuse); il peut recevoir une solution orale de réhydratation ou des sirops (vitamines, minéraux ou médicaments), mais rien d'autre.

Sélectionnez Oui si :

- *Des renseignements révèlent que le nourrisson a été **UNIQUEMENT** nourri au lait humain de la naissance jusqu'à (insérez la période que vous évaluez). Le lait maternel enrichi est inclus.*

Sélectionnez Non si :

- *Il n'existe pas de renseignements révélant que le nourrisson a été **UNIQUEMENT** nourri au lait maternel durant cette période.*

8 a. Le nourrisson a-t-il été exclusivement nourri de substituts du lait maternel? Passez cette question si le nourrisson a été exclusivement allaité ou s'il n'a reçu que du lait maternel.

Lait non humain : Il s'agit de substituts du lait humain, de préparations commerciales pour nourrissons ou de substituts du lait maternel.

Sélectionnez Oui si :

- *Si le nourrisson a été **UNIQUEMENT** nourri de substituts du lait maternel, y compris d'eau sucrée, et n'a reçu rien d'autre.*

Sélectionnez Non si :

- *Si le nourrisson a été nourri de substituts du lait maternel et de lait maternel.*

Note : Le nombre de cas de substituts du lait maternel donnés exclusivement (question 8a) et de tout allaitement (question 7a) doit correspondre au nombre de dossiers vérifiés au cours du mois.

8b. Si la mère utilise ou prévoit utiliser des substituts du lait maternel, a-t-elle reçu de l'information sur la préparation, la conservation et l'administration en toute sécurité des substituts du lait maternel? [Norme 6.4]

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier indiquent qu'on a enseigné à la mère tout ce qui suit : (1) le choix de substituts du lait maternel appropriés pour sa situation; (2) la manière de préparer de façon sécuritaire les substituts du lait maternel à la maison; (3) la façon de nourrir en toute sécurité son*

bébé; (4) la manière d'entreposer de façon sécuritaire les substituts du lait maternel; (5) la façon de nourrir en respectant les signes de faim et de satiété du nourrisson; (6) la façon de tenir le bébé afin d'avoir une bonne position au cours de l'alimentation.

Sélectionnez Non si :

- *Il n'y a pas d'endroit où documenter si on a enseigné à la mère la façon de préparer, conserver et utiliser en toute sécurité les substituts du lait maternel.*
- *L'un des trois éléments énumérés ci-dessus est manquant : a) si seulement deux des éléments ci-dessus sont couverts; b) si seulement un des éléments ci-dessus est couvert; c) si aucun des éléments n'est couvert.*

9. Est-ce que les dossiers révèlent que la mère a reçu des conseils sur l'observation des signes de faim subtils et des changements de comportement pour déterminer le moment d'allaiter? [Norme 8.3]

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier indiquent que la mère a reçu des conseils sur la manière de cerner les signes subtils et les changements de comportement afin de déterminer à quel moment allaiter son nourrisson.*

Sélectionnez Non si :

- *Il n'y a pas d'endroit où documenter si la mère a reçu des conseils sur la manière de cerner les signes subtils et les changements de comportement afin de déterminer à quel moment allaiter son nourrisson.*
- *La mère n'a pas reçu de conseil sur la manière de cerner les signes subtils et les changements de comportement afin de déterminer à quel moment allaiter son nourrisson.*

10. Est-ce que les dossiers révèlent que la mère a reçu des conseils sur le moment où il convient d'introduire des aliments complémentaires (solides)?

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier indiquent que la mère a reçu des conseils sur le moment où il convient d'introduire des aliments complémentaires (solides).*

Sélectionnez Non si :

- *Il n'y a pas d'endroit où documenter si la mère a reçu des conseils sur le moment où il convient d'introduire des aliments complémentaires (solides).*
- *La mère n'a pas reçu de conseils sur le moment où il convient d'introduire des aliments complémentaires (solides).*

Sélectionnez S. O. si :

- *Enseignement non prévu au moment de la vérification (p. ex., en raison de l'âge de l'enfant).*

11. Est-ce que les dossiers révèlent que la mère a reçu de l'information sur l'importance de poursuivre l'allaitement (notamment sur l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà)?

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier indiquent que la mère a reçu de l'information sur l'importance de poursuivre l'allaitement.*

Sélectionnez Non si :

- *Il n'y a pas d'endroit où documenter si la mère a reçu de l'information sur l'importance de poursuivre l'allaitement.*
- *La mère n'a pas reçu d'information sur l'importance de poursuivre l'allaitement.*

S. O.

- Le nourrisson n'est pas nourri au lait maternel.

12. Les dossiers indiquent les parents ont reçu de l'information sur les pratiques de sommeil sécuritaires au moyen de messages visant la réduction des méfaits à propos du partage du lit et de l'emballotement. [Normes 7.3, 7.4 et 7.5]

Sélectionnez Oui si :

- *Tous les enseignements ci-dessus ont été fournis.*

Sélectionnez Non si :

- *Tous les enseignements ci-dessus n'ont pas été fournis.*

13. Les dossiers révèlent que les parents ont reçu de l'information sur l'allaitement pendant les interventions douloureuses [Normes 7.3, 7.4 et 7.5]

Sélectionnez Oui si :

- *Tous les enseignements ci-dessus ont été fournis.*

Sélectionnez Non si :

- *Tous les enseignements ci-dessus n'ont pas été fournis.*

14. Est-ce que les dossiers révèlent que l'on a enseigné l'utilisation des biberons, des tétines artificielles et des sucres ainsi que les risques qui y sont associés? Remarque : La prématurité fait partie des raisons justifiant l'utilisation de ces éléments. [Norme 9.4]

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier démontrent que cet enseignement a été fourni.*

Sélectionnez Non si :

- *Il est impossible de déterminer si la mère a reçu des directives sur l'utilisation de biberons, de tétines artificielles et de sucres.*

15. Est-ce que les dossiers révèlent que la mère a reçu de l'information sur la façon d'accéder à du soutien sur l'allaitement et l'alimentation des nourrissons dans sa communauté? [Norme 10.2]

Sélectionnez Oui si :

- *Les renseignements figurant au dossier font état d'une **conversation** avec la mère au sujet du soutien à l'allaitement dans sa communauté **et** attestent qu'elle a reçu cette **information** avant d'obtenir son congé de l'hôpital.*

Sélectionnez Non si :

- *L'un des éléments, ou tous les éléments énumérés ci-dessus, sont absents des renseignements figurant au dossier.*
- *Il est impossible de déterminer si la mère a reçu l'information sur le soutien à l'allaitement dans sa communauté.*